

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°22/2022

Date convocation : 26.05.2022
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Anne-Laurence FRULLINI.

Objet : Nouvelle délibération au sujet de la demande de subvention City stade auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 9 mai 2022, délibération N°17/2022, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport pour l'opération global aménagement et City stade.

L'ANS ayant fait part que la demande de subvention devait porter uniquement sur le coût du City Stade. Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement du City Stade.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- accepte ce projet,
- valide le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
City Stade	53 945,00	La Région	10 412,00
Terrassement	28 000,00	ANS	32 744,00
		Autofinancement	38 789,00

- sollicite une subvention de l'ANS 61% (soit 32 744,00 € HT),
- autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

